

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

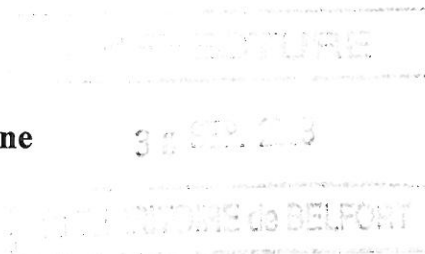
du mercredi 24 septembre 2003

1.17

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

**Travaux de construction de l'Ecopole
de Bourogne
Règlement des litiges avec les
entreprises
Convention pour la constitution d'une
commission de transaction**



Les travaux de construction de l'Ecopole de Bourogne se sont heurtés à plusieurs difficultés, liées en particulier au délai d'exécution et à des réclamations de travaux supplémentaires de la part des entreprises.

Les Décomptes Généraux Définitifs, établis par le maître d'œuvre et notifiés par le S.E.R.T.R.I.D., ont tous fait l'objet d'un refus de signature par les entreprises.

Afin d'éviter la procédure de contentieux, et la conséquence liée aux délais et coûts financiers qui y sont liés, il est proposé de constituer une commission de transaction, qui aurait pour mission de proposer un règlement amiable de cette situation.

Cette commission serait constituée de l'ensemble des parties concernées (Maître d'ouvrage et maître d'œuvre, ainsi que l'ensemble des entreprises).

Le projet de convention est joint au présent rapport.

Il est demandé au Comité Syndical:

- de VALIDER le projet de convention proposé,
- d'AUTORISER M. le Président à signer la convention à intervenir.

* * * * *

Après avoir entendu les explications de M. le Président le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **VALIDE** le projet de convention proposé,
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 1^{er} octobre 2003, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEANT

